



PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DE LA CAISSE DES ECOLES

SEANCE DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016

L'An deux mille seize, le 22 septembre 2016 à 18h35,

Le Comité Directeur de la Caisse des écoles dûment convoqué par la Vice-Présidente, le 16 septembre 2016 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle PRIEUR, Vice-Présidente.

Membres de droit :

Présents :

Madame Isabelle Prieur, Madame Nabia Pisi, Madame Valérie Desouche, Monsieur Hervé Renard

Absents et représentés :

Absents et excusés : Madame Chantal Brunel, Madame Annick Panigada,

Absents : Monsieur Biangani Barose,

Membres consultatifs :

Présents :

Madame Josselyne Brandy, Madame Laurence Chevalier, Madame Anne Ducatteau, Madame Isabelle Goessel,

Absents excusés : Madame Caroline Charbonnier, Madame Elise Chantin, Monsieur Jean-Luc Piezel, Monsieur Jean-Pierre Ména,

Absents : Madame Cécile Cléménçon, Madame Annick Dauvier, Madame Noëlle Fortuit, Aude Foulon, Madame Michèle Ribault, Madame Pascale Scagnelli, Monsieur Ouassim Bendiab, Monsieur Johan Cénac, Monsieur Arnaud Dangoisse, Monsieur Fabrice Palhies,

Secrétaire : Madame Nabia PISI

Les membres de droit présents forment la majorité des membres du Comité Directeur en exercice, lesquels sont au nombre de 4.

Madame Stéphanie Dupré-Dufour a présenté le mercredi 31 août 2016 sa démission en qualité de sociétaire de la Caisse des écoles suite à son déménagement dans une autre commune.

A) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2016

Le compte-rendu de réunion du 25 mai 2016 a suscité deux remarques de Mme Pisi.

Il est précisé que l'objet du dernier recours portait sur le fait que le quorum n'était pas atteint pour le vote des deux premiers points (procès-verbal et la participation financière partielle à une classe de découverte une élève en ULIS).

Aussi, cette dernière explique que pour rester en cohérence, elle n'a pas pris part au vote du budget prévisionnel 2016 général car la ville de Bussy et l'agglomération de Marne et Gondoire n'ont pas réglé le différent sur le budget prévisionnel d'assainissement.

Le procès-verbal du Comité Directeur de la caisse des écoles en date du 25 mai 2016 est adopté à trois voix « pour » et une « abstention ».

B) Versement de subvention aux coopératives scolaires

Chaque année, une subvention est versée à chaque coopérative scolaire.

Pour 2016, il est alloué une somme par enfant d'un montant de 5€. Celle-ci sera versée directement sur chaque coopérative scolaire correspondant au nombre d'enfant recensé en janvier 2016 puis réajustée en septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

C) Projets pédagogiques

Les écoles maternelles Les Violennes, Charles Perrault, Jules Verne et l'élémentaire Charles Perrault ont fait une demande de participation pour un projet pédagogique. Le comité directeur donne un avis favorable pour subventionner ces projets à hauteur de 500 € chacun.

Il est soulevé la question concernant une classe découverte à domicile à savoir s'ils peuvent bénéficier d'un projet à 500€ pour celle-ci.

Il est répondu que 130€ sont octroyés par enfant pour un projet d'école en lieu et place de classe de découverte à l'extérieur. Mais les deux subventions peuvent être demandées. Le comité directeur étudiera les demandes.

Adoptée à l'unanimité

C) Approbation et signature de la convention relative aux concours et collaborations apportés par les services de la Ville à sa Caisse des Ecoles.

Le rapprochement entre la Ville et sa Caisse des Ecoles (CDE), établissement public administratif autonome, se traduit par plusieurs actions distinctes.

Dans la continuité du rapprochement existant, la ville et la CDE se sont accordées, dans un souci d'efficacité, sur la nécessité de formaliser l'actuelle mise en commun de leurs moyens.

Aussi, il est envisagé qu'à compter du 15 octobre 2016, l'apport des Services et Pôles de la Ville, à la CDE, soit formalisé par une convention.

Un point est soulevé relatif au point « 8 ». En effet, les sociétaires souhaitent être associés au comité. La demande est recevable.

Adoptée à l'unanimité

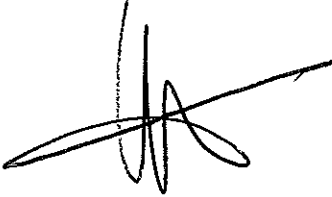
D) Spectacles de Noël

Les écoles élémentaires Antoine Giroust (241 élèves) et Jules Verne (273 élèves) n'ont pu proposer de spectacle de fin d'année aux élèves suite aux mesures du plan vigipirate.

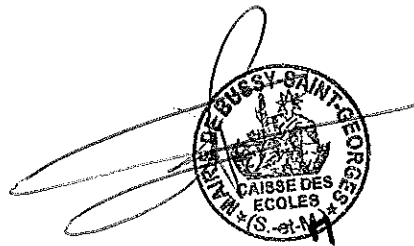
A titre exceptionnel, le Comité Directeur a donné un avis favorable afin que les deux écoles puissent les proposer en fin d'année 2016 à l'ensemble des élèves de l'école élémentaire.

Il est proposé de subventionner ces spectacles pour un montant de 4,50€ par enfant.

Le secrétaire de séance
Nabia Pisi



La Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles
Isabelle Prieur



The stamp is circular and contains the following text: "LE BISSY-SAINTE-GERMES" at the top, "CAISSE DES ECOLES" in the center, and "LE BISSY (S.-et-M.)" at the bottom. There is a small emblem in the center of the stamp.

